



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

Avis de motion

Dépôt et présentation du projet de règlement

Règlement 2018-10 modifiant le Règlement numéro 2017-08 relatif à l'éthique et à la déontologie des employés municipaux

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Eve Leduc qu'à une prochaine séance soit présenté pour adoption le *Règlement 2018-10 modifiant le Règlement numéro 2017-08 relatif à l'éthique et à la déontologie des employés municipaux*.

Ce règlement a pour objet de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, c.8) dont l'article 178 modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et que cette modification doit être apportée au Code d'éthique et de déontologie des employés avant le 19 octobre 2018 (L.Q. 2018, c.8, art. 275).

Le projet de règlement a été déposé et présenté au conseil lors de la séance du 4 septembre 2018.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5^e jour du mois de septembre 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

RELATIF À L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-08 CONCERNANT L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

À TOUTE PERSONNE INTÉRESSÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BERNARD-DE-MICHAUDVILLE,

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Marie Eve Leduc qui a présenté et déposé lors de la séance ordinaire du 4 septembre 2018, le projet de règlement n°2018-10 modifiant le Règlement 2017-08 relatif à l'éthique et à la déontologie des employés municipaux ;

QUE la séance d'adoption de ce règlement se tiendra le lundi 1^{er} octobre 2018, à 20 h à la Salle du Conseil municipal située au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville ;

QUE l'objet du projet de règlement vise à de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (L.Q. 2018, c.8) qui modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* en y établissant les règles d'après-mandat pour les employés identifiés dans la loi ainsi que ceux qui sont identifiés par le conseil municipal (L.Q. 2018, c.8, art. 178) ;

QU'il y aura une consultation des employés sur le projet de règlement, en conformité avec la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1, art. 18) ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 5^e jour du mois de septembre 2018

Sylvie Chaput
Directrice générale et secrétaire-trésorière